

GUIDE DE LA CANDIDATE ET DU CANDIDAT - 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
DES CAMPS DU QUÉBEC



**Association des
camps du Québec**

LEXIQUE

ACQ : Association des camps du Québec

CF : Camp familial certifié

- Le camp familial offre aux familles une structure d'accueil et des services adaptés aux besoins de la clientèle, avec hébergement. La programmation comprend des activités individuelles et familiales pour tous les âges, structurées et libres, à caractère éducatif et récréatif. L'encadrement est partagé entre le personnel du camp et la clientèle selon le type de prestation offert.

CJ : Camp de jour certifié

- Le camp de jour offre à ses participant·es une programmation quotidienne à caractère éducatif et récréatif, sans hébergement. Quels que soient son orientation, sa spécialisation ou ses milieux de réalisation, la structure d'accueil est adaptée aux clientèles et aux activités réalisées. Est géré par un organisme complètement indépendant d'une municipalité.

CJM : Camp de jour municipal

- Programme de loisir sous la responsabilité de la municipalité qui peut ou non en déléguer la mise en œuvre à un OBNL ou une entreprise. Un camp de jour public offre aux enfants une structure d'accueil adaptée à ses besoins et une programmation à caractère récréatif, éducatif et inclusif, cela, sans hébergement. L'accueil des participant·es est assuré par du personnel formé qui encadre, assure la sécurité et anime un programme d'activités variées.

CV : Camp de vacances certifié

- Le camp de vacances offre à ses participant·es un séjour comprenant une programmation à caractère éducatif et récréatif, avec hébergement. Quels que soient son orientation, sa spécialisation ou ses milieux de réalisation, la structure d'accueil est adaptée aux clientèles et aux activités réalisées.

1. L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Fondée en 1961 à l'initiative de directeurs de camps de vacances, l'Association des camps du Québec (ACQ) est reconnue et soutenue financièrement par le Gouvernement du Québec, en tant qu'Organisme national de loisir (ONL). L'ACQ a pour mission de promouvoir, représenter et soutenir la qualité et la valeur de l'expérience Camp et son apport au développement et à la santé des individus, des familles et de la jeunesse au Québec.

Comptant plus de 450 membres organisationnels, l'Association regroupe des camps de toutes les déclinaisons : OBNL, privés, municipaux, de jour, de vacances, familiaux, pour clientèles à besoins particuliers, etc.

Ses valeurs sont :

- **Représenter nos membres** : nous savons que notre industrie et nos membres nous définissent. Nous nous devons d'être leur reflet, afin de défendre leurs intérêts et faire reconnaître leur apport à la société québécoise.
- **Encadrer avec expertise** : nous promettons un encadrement de qualité pour le bien-être des individus en camp, qui se base sur une compétence éprouvée et toujours modernisée. Nous reconnaissons l'expertise unique de nos membres pour offrir des expériences inoubliables dans un environnement sain et sécuritaire.
- **Prioriser l'humain et son développement** : Nous savons que l'expérience camp est d'un apport incomparable dans le développement intégral des individus, des familles et de la jeunesse. Nous soutenons la capacité de nos membres à contribuer à un cheminement éducatif et social en cohérence avec son environnement.
- **Faire vivre la magie des camps** : nous existons pour soutenir nos membres dans la création et l'animation de moments authentiques et de plaisir et favorisons les contacts avec la nature. À leur image, nous véhiculons l'énergie des camps dans nos propres actions comme organisations.
- **Écouter et agir proactivement** : nous connaissons l'importance d'entendre et de comprendre nos membres et leurs besoins. Nous prêtons une attention vigilante à notre industrie, afin d'anticiper ses enjeux et innover.
- **Être inclusive pour tous** : Nous croyons que l'expérience camp est pour tout le monde. Nous accueillons ouvertement la diversité comme organisation et travaillons à ce que les camps soient accessibles pour chaque individu et pour toute communauté.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ACQ est dirigée par un conseil d'administration de bénévoles, formé de onze (11) personnes qui sont élues. La composition du CA est la suivante :

- Quatre (4) représentant·es des camps de vacances/camps familiaux certifiés
- Trois (3) représentant·es des camps de jour certifiés
- Un.e (1) représentant·e des camps de jour municipaux
- Trois (3) administratrice·eurs indépendant·es

Le conseil d'administration détermine, en collaboration avec la direction générale, le plan stratégique, les orientations et les lignes directrices, ainsi que les priorités de l'Association. Il est imputable de la gouvernance et a une responsabilité fiduciaire. Les rôles de présidence, de vice-présidence, de trésorerie et de secrétariat sont attribués parmi les administratrice·eurs, suite à l'assemblée générale annuelle.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Toutes les personnes qui se qualifient dans l'UNE des deux catégories suivantes :

- Être déléguée de l'un des collèges électoraux suivants :
 - Camp de vacances (CV) (cela inclut les camps familiaux)
 - Camp de jour (CJ)
 - Camp de jour municipal (CJM) :

OU

- Être administratrice·eur indépendant·e :
 - Pour ce faire, ces candidats doivent s'assurer de ne pas être liés à une organisation membre de l'ACQ. Ainsi, les employé·es, administratrice·eurs, actionnaires, donatrice·eurs avec dons dédiés, etc., d'un camp membre ne sont pas éligibles.

4. IMPLICATION DEMANDÉE, DURÉE DU MANDAT ET COMPENSATION FINANCIÈRE

Siéger sur le CA de l'ACQ c'est environ :

- 5h à 10h d'implication par mois
- Six (6) rencontres par année
 - Trois (3) en personne
 - Trois (3) en virtuel
- Un lac-à-l'épaule de deux (2) jours et des CA extraordinaires à l'occasion
- S'impliquer dans un des comités statutaires
 - Audit
 - Ressources humaines
 - Gouvernance et éthique

Toutes les rencontres se tiennent de jour, en semaine.

À noter :

- Les mandats sont de deux (2) ans.

Remboursement

Les administratrices-eurs sont bénévoles. Certaines dépenses liées à l'exécution de leur mandat peuvent toutefois leur être remboursées (kilométrage, hébergement, repas, etc.).

5. PROFIL RECHERCHÉ

Le comité encourage les candidatures des personnes éligibles (indépendantes et des déléguées de tous les camps membres certifiés et municipaux) et recherche spécifiquement des personnes qui :

- Démonstrent un fort intérêt pour la mission, la vision et les objectifs stratégiques de l'ACQ;
- Ont l'esprit d'équipe et démontrent un leadership manifeste, notamment pour travailler sur certains dossiers concrets.

Une expérience particulière dans n'importe lequel des domaines suivants serait un atout :

- Gouvernance d'organismes à but non lucratif et connaissance du nouveau *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir*;
- Démarche stratégique;
- Philanthropie;
- Gestion administrative et financière;
- Droit;
- Mesures d'accessibilité universelle (participation et l'inclusion sociale);
- Recherche universitaire (chaire de recherche et/ou étude);
- Expertise en équité/diversité/inclusion (clientèles vulnérables, nouveaux arrivants etc...);
- Connaissance de l'appareil gouvernemental dans les secteurs de l'éducation, la santé ou le plein air.

6. POSTES EN ÉLECTION - 2025

Le comité de mise en nomination de l'Association des camps du Québec sollicite des candidatures en vue de l'élection de cinq (5) administratrices ou administrateurs qui siègeront au conseil d'administration de l'organisation dès le 11 novembre 2025 :

- Deux (2) représentantes du collège électoral Camps de vacances;
- Deux (2) représentantes du collège électoral Camps de jour certifié;
- Un (1) représentante indépendante

7. PROCESSUS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

Toute personne éligible peut soumettre sa candidature pour la fonction d'administratrice-eur. Les candidates intéressées doivent :

- Remplir le formulaire de dépôt de candidature ici : [Formulaire](#)
- Dans ce formulaire, vous aurez à :
 - Transmettre votre CV en PDF
 - Transmettre une vidéo ou un extrait audio de présentation d'une durée d'une minute, qui indique vos motivations pour un siège d'administratrice-eur de l'ACQ (format mp4 ou MOV)
 - Indiquer la (ou les) compétence pour laquelle vous déposez votre candidature (dans la liste diffusée par l'ACQ)
 - Une brève description de votre parcours et de la raison dont vous avez acquis cette ou ces compétences

Les candidatures reçues seront soumises au comité de mise en nomination, qui en fera une analyse selon les besoins du CA. La vidéo et la description se retrouveront sur le site internet de l'ACQ en vue des élections.

Le comité contactera les candidat-es retenues afin d'obtenir l'autorisation de vérifier les antécédents judiciaires.

8. LE COMITÉ DE MISE EN NOMINATION

Le comité de mise en nomination est composé de deux administratrice-eurs et d'un délégué d'un camp membre. Pour toutes questions sur le rôle d'un.e administratrice-eur ou sur l'ACQ, veuillez contacter le comité à vieassociative@campsquebec.com.

- Olivier Lauzon, Camp Portneuf
 - olivier@ilodeveloppement.com
- Marilyse Richard-Robert, Edphy International
 - m.richard-robert@edphy.com
- Marie-Eve Pichette
 - mpichette@oeuvresablon.com

9. DATES IMPORTANTES

- 24 septembre au 23 octobre : Appel de candidatures
- 23 octobre 16h : Fin de l'appel de candidatures
- 24 octobre au 26 octobre : Analyse des candidatures
- 27 octobre au 31 octobre: affichage des candidatures pour les déléguées
- 3 au 7 novembre : Scrutin virtuel préalable à l'AGA
- 11 novembre : Dévoilement des nouvelles-aux administratrice-eurs lors de l'AGA